

PRESIDENT : Monsieur SAILLARD.

Etaient présents :

MMES LESUEUR, BOIVIN, DHEDIN.

MM. SAILLARD, CHARBONNIER, ARLAY, DUMONT, DELACROIX, LEFEL, CORREIA, COULIOU.

Absents excusés : Mme DENOUEITE-RENOU (pouvoir à M CHARBONNIER), Mme FELIX (pouvoir à Mme ARLAY), Mme SAVOYE (pouvoir à M DUMONT), M MATELOT.

Après lecture, le Procès-Verbal du 24 novembre 2020 est adopté à l'unanimité.

COMPTE DE GESTION 2020

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020 y compris celles relatives à la journée complémentaire et statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes.

Le Conseil Municipal déclare que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de la part du Conseil Municipal.

COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Considérant que le Conseil Municipal doit se prononcer avant le 30 juin de l'année N+1 sur l'exécution de la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Maire,

Considérant que, pour ce faire, le Maire doit quitter la séance et être remplacé par Monsieur Jean-Marie DELACROIX, doyen de l'assemblée,

Considérant que le Compte de Gestion adopté préalablement fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le Compte Administratif,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'adopter le Compte Administratif de l'exercice 2020 arrêté comme suit :

Fonctionnement

Résultat de l'exercice	53 957.57 €
Excédent antérieurs reportés	202 006.43 €
Résultat à affecter	255 964.00 €

Investissement

Résultat de l'exercice	43 771.74 €
Excédent antérieurs reportés	99 278.04 €
Solde d'exécution	143 049.78 €

Solde des restes à réaliser d'investissement	- 207 121.00 €
Besoin de financement (1068)	64 071.22 €
Report en fonctionnement	191 892.78 €

DEFENSE EXTERIEURE INCENDIE RUE DU MOUCHEL

Dans le cadre de la poursuite du programme de défense extérieure contre l'incendie, Monsieur le Maire présente le devis pour la création, rue du Mouchel, d'une réserve incendie de 120m², et propose de déposer des demandes de subvention auprès de Monsieur le Président du Département et auprès de Monsieur le Préfet au titre de la DETR.

Devis de l'entreprise GC TERRASSEMENT de St Jacques sur Darnétal pour un montant de 25 081.30 € H.T. soit 30 097.56 € T.T.C.

Après délibération, les membres du Conseil :

- Acceptent cette proposition ;
- Décident de l'inscrire au Budget Primitif 2021 ;
- Chargent Monsieur le Maire de déposer les dossiers de demandes de subvention au taux le plus élevé possible.

ORIENTATIONS BUDGETAIRE – PROGRAMMATION DES TRAVAUX DE L'EGLISE

Il est présenté au Conseil le nouveau phasage de travaux de l'Eglise qui se décline en 5 tranches :

	MONTANT TRAVAUX	MONTANT MAITRISE D'OEUVRE	MONTANT TOTAL DE L'OPERATION
	HT TVA TTC	HT TVA TTC	HT TTC
TRANCHE A	379 444,27 €	46 292,20 €	425 736,47 €
Restauration	75 888,85 €	9 258,44 €	
du clocher	455 333,13 €	55 550,64 €	510 883,77 €
TRANCHE B	277 080,12 €	33 803,78 €	310 883,90 €
Restauration	55 416,02 €	6 760,76 €	
de la Nef	332 496,15 €	40 564,54 €	373 060,69 €
TRANCHE C	242 802,54 €	29 621,91 €	272 424,45 €
Restauration du	48 560,51 €	5 924,38 €	
transept sud	291 363,05 €	35 546,29 €	326 909,34 €
TRANCHE D	443 745,88 €	49 699,54 €	493 445,42 €
Restauration du chœur,	88 749,18 €	9 939,91 €	
du transept nord et			
sacristie	532 495,06 €	59 639,45 €	592 134,51 €
TRANCHE E	271 188,00 €	33 084,94 €	304 272,94 €
Restauration des	54 237,60 €	6 616,90 €	
intérieurs			
de l'Eglise	325 425,60 €	39 701,93 €	365 127,53 €

Il est signalé que les tranches A et C sont les plus urgentes.

Le montant global des travaux et de la maîtrise d'œuvre sont estimés à 1 806 763.18 € H.T. soit 2 168 115.84 € T.T.C.

La commune peut prétendre aux subventions de l'Etat au titre de la DETR 25% minimum et du Département 25 %.

Le Conseil discute sur le financement des travaux notamment sur les aides possibles de la Région et autres mécènes et sur le recours à des emprunts.

Après discussion, le Conseil Municipal décide :

- De programmer la première tranche de travaux d'un montant de 425 736.47 € H.T. soit 510 883.77 € T.T.C., maître d'œuvre comprise ;
- D'avoir recours à un emprunt T.V.A. et un emprunt de 350 000 €, emprunt qui sera revu au vu des aides et montant des travaux ;
- De lancer l'appel d'offre pour cette tranche de travaux ;

- Au vu des résultats d'appel d'offre de donner pouvoir à Monsieur le Maire pour déposer les dossiers de subvention.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire présente la proposition de Monsieur MOLKOU pour la réalisation d'un livre sur la commune à l'occasion du bicentenaire de la naissance de la commune, née le 26 novembre 1823 de la fusion de Martainville et Epreville. Au vu des éléments, le Conseil souhaite avoir plus de renseignements notamment connaître le tarif et le nombre d'exemplaire et le format de l'ouvrage (nombre de pages).

Monsieur Le Maire donne lecture du mail de PHOTOMATON demandant la prise en charge par la commune des travaux, prescrit par les architectes des bâtiments de France concernant l'installation d'un kiosque laverie sur le parking du U Express. Après discussion le Conseil Municipal refuse la prise en charge des travaux.

Le Conseil Municipal est informé d'une demande d'installation d'éolienne sur la commune de Martainville-Epreville émanant de la société ELEMENTS. Le Conseil à l'unanimité rejette cette demande.

Madame LESUEUR informe que des quads, motos et 4x4 circulent tous les samedis et dimanches dans l'impasse du Coquetier, impasse interdite à ces véhicules. De nouveaux panneaux seront installés dans cette zone et la gendarmerie sera avertie.

Madame DHEDIN signale une nouvelle fois que le panneau interdiction de tourner à gauche en direction de la rue du Moulin à disparu. Il est répondu qu'un panneau sera acheté et installé prochainement.

La commission des travaux se réunira le mardi 2 mars 2021 à 17 heures pour visiter le logement au-dessus de la Mairie afin d'évaluer les travaux à faire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 50.